

## GOUVERNANCE ET MÉDIAS : UNE RELATION ÉTROITE

Dr. BOURICHE Riadh

Maître de conférence A

Département des sciences politiques, Faculté de droit

Université Mentouri Constantine

### RÉSUMÉ

*Cet article a pour objectif de comprendre la relation qui existe entre la gouvernance et les médias. Nous considérons que le pluralisme des médias, doté d'un ensemble de valeurs permettant l'enrichissement du débat public, est un des repères essentiels de cette gouvernance. Dans cette optique, nous décrivons en premier lieu l'origine et le sens du concept de gouvernance. En deuxième lieu, nous nous penchons sur le rôle des médias et de l'information dans la gouvernance. En troisième lieu, nous nous intéressons à la relation qui lie la gouvernance et les médias. A partir de là, nous concluons que les médias doivent participer à l'amélioration de la gouvernance en acquérant une importance stratégique croissante.*

### المخلص:

يعالج هذا المقال أحد أهم مشكلات الديمقراطية والحوكمة والمتمثلة في تعددية وحرية وسائل الإعلام. يحاول نفس البحث التطرق إلى جوانب تعدد ضرورية لمعالجة العلاقة الموجودة بين الحوكمة ووسائل الإعلام مع الإشارة إلى مجموعة من القيم لإثراء النقاش النظري. في المرحلة الأولى نتطرق إلى مفهوم الحوكمة ودور وسائل الإعلام والمعلومات في ترسيخ هذا المفهوم، وفي المرحلة الثانية نبحث في العلاقة الموجودة بينهما. ففي الأخير نخلص إلى أن وسائل الإعلام ينبغي أن تساهم في تحسين وتعزيز مفهوم الحوكمة أو الحكم الرشيد.

### INTRODUCTION:

Aujourd'hui, de plus en plus de pressions s'exercent pour que les gouvernements, un peu partout dans le monde, prennent la mesure des conséquences sociales à plus long terme des politiques de libéralisation de l'économie conduites depuis les années quatre-vingt. Ces politiques ont peut-être réussi à soutenir la croissance économique en général, mais elles ont aussi eu des conséquences négatives sur le tissu social. Les niveaux élevés des taux de chômage, la polarisation et l'insuffisance des revenus et la montée de l'exclusion sociale entretiennent un sentiment d'insécurité de plus en plus important et fréquent au sein de la population.

Force est de constater que depuis les années 80, le monde subit l'idéologie libérale. C'est dans ce contexte que la gouvernance devient un concept de plus en plus utilisé dans le monde politique et académique. Quoique ce mot a une dimension dans ce qui touche à la réforme de l'Etat notamment dans les pays en voie de démocratisation.

En effet, les programmes d'ajustements structurels appliqués dans les Etats en développement durant les deux dernières décennies, les actions de construction et de renforcement de l'Etat de droit, plus fréquemment la littérature très étendue réservée à la gouvernance se basent précisément sur l'idée d'un lien global associant la démocratie (élections libres et transparentes, pluralisme et indépendance des médias...) et le développement économique.

Il n'empêche que les procédés d'interventions externes qui modifient les équilibres sociaux et redéfinissent les enjeux économiques et politiques concourent à la reconfiguration des pouvoirs et à la redéfinition des systèmes politico-économique. Dans cet article, il s'agit d'expliquer et de décrire l'origine et le sens du concept de « gouvernance », ainsi que de comprendre la relation qui existe entre la gouvernance et les médias. A partir de là, se pose la question de savoir si la gouvernance, par ses nouvelles formes de régulation, doit s'intéresser au secteur des médias et de la diffusion de l'information qui illustre un mode de socialisation continue et qui demande des rénovations.

En effet, le pluralisme des médias doté d'un ensemble de valeurs permettant l'enrichissement du débat public est un des repères essentiels de cette gouvernance. Le secteur des médias est donc un acteur important dans la société et dans le jeu politique.

## **I – GENÈSE ET SENS DU CONCEPT DE GOUVERNANCE**

Le mot « gouvernance » n'est pas nouveau, puisque son usage dans diverses langues remonte à plusieurs siècles. Il serait apparu en France au 12<sup>ème</sup> siècle avec un sens très technique relatif à la gestion de territoires. Par ailleurs, les historiens anglais du Moyen-Âge se réfèrent aussi à la gouvernance pour caractériser le mode d'organisation du pouvoir féodal<sup>1</sup>. En outre, au 19<sup>ème</sup> siècle, on parlait en Italie de la gouvernance comme moyen primordial de sortir le royaume de la crise<sup>2</sup>.

Beaucoup plus récemment, durant la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, ce terme réapparaît comme l'une des notions clés de l'univers des entreprises et des organisations. En effet, au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt le mot « governance » a été utilisé dans l'expression « corporate governance », (gouvernance d'entreprises), par les milieux d'affaires américains pour indiquer la nécessité de la rationalisation de la gestion des entreprises<sup>3</sup>.

C'est le temps de la mondialisation et de la globalisation qui a produit quelques nouveaux concepts. En effet, derrière des mots nouveaux tels que la déréglementation, la privatisation, la régulation, la flexibilité, la transparence, l'information libre, la responsabilité et évidemment la gouvernance qui n'apparaissent jamais par hasard s'exprime le besoin de formuler quelque chose d'inédit. La gouvernance s'inscrit donc dans la constellation d'idées produites par cette mondialisation<sup>4</sup>.

**Université Mentouri Constantine**

Par ailleurs, la notion de gouvernance fait son apparition à la fin des années quatre-vingt dans le champ des relations internationales. Le terme de « bonne gouvernance » est en effet utilisé par les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale...) pour définir les critères d'une bonne action publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel<sup>5</sup>.

D'un côté, les pays en développement critiquent les programmes d'ajustement structurel qui selon eux bloquent leur développement et détériorent leur situation sociale<sup>6</sup>. De l'autre, les institutions internationales, face aux échecs répétés des programmes économiques, considèrent que les déficiences d'ordre politique sont à l'origine de la plupart des problèmes économiques rencontrés en Afrique, en Amérique Latine ou encore dans les pays de l'Est.

Les institutions financières internationales ont en effet pris conscience que des réformes économiques seules ne suffisaient pas sans le traitement des questions politiques et sociales, c'est-à-dire qu'un projet économique ne pouvait aboutir sans une légitimité politique et une efficacité minimum des institutions politiques. Cependant, les institutions internationales se heurtent au fait qu'elles ne peuvent intervenir dans le champ politique. C'est la raison pour laquelle elles ont fait appel à la notion de « bonne gouvernance » pour éviter de parler de réforme de l'Etat ou de changement social et politique en échappant ainsi aux accusations d'ingérence dans les politiques intérieures des pays emprunteurs-ajustés<sup>7</sup>.

La notion est en fait utilisée de façon quasi exclusivement normative par les organismes de prêt internationaux pour désigner les institutions, les pratiques et les normes politiques nécessaires, en théorie, à la croissance et au développement économique des pays emprunteurs<sup>8</sup>.

Par ailleurs, la gouvernance met l'accent sur la transformation des formes de l'action publique et met également en évidence le déplacement des responsabilités qui s'opère entre les institutions publiques, la société civile et les forces du marché<sup>9</sup>. En effet, les institutions internationales et notamment la Banque Mondiale énoncent trois conditions à l'établissement de la bonne gouvernance : l'instauration d'un Etat de droit qui garantisse la sécurité des citoyens et le respect des lois (avec l'indépendance des magistrats), la bonne administration publique qui exige une gestion correcte et équitable des ressources, la responsabilité et la transparence qui imposent aux dirigeants de rendre compte de leurs actions devant la population. Ces conditions sont présentées comme un moyen de faire progresser davantage la démocratie dans les pays emprunteurs.

Dans le même sens, Bonnie Campell analyse le contenu donné à la gouvernance par la Banque mondiale et les institutions internationales : « un certain nombre de termes se retrouvent systématiquement qui permettent de mettre en avant

les éléments d'une bonne gouvernance pour la Banque mondiale : la gestion du secteur public, la responsabilité, le cadre juridique du développement (rule of law), l'information et la transparence »<sup>10</sup>.

Ceci dit que cette conception repose sur le principe de séparation des pouvoirs dans un Etat de droit <sup>11</sup>:

- La «transparency », avec la liberté d'accès aux documents administratifs, prolongement de la liberté d'information, et la garantie d'une bonne justice administrative, tout comme la motivation des décisions ;
- l'«accountabilty », la responsabilité des décideurs, les contrôles sur l'administration, le contrôle des marchés publics, de la gestion des deniers publics, etc. ;
- l'« empowerment », qui correspond à l'idée d'administration consultative est à la nécessité de rapprocher les citoyens de la décision, qu'il s'agisse de démocratie locale, de micro-projets, du développement de la société civile, à travers les ONG, la liberté syndicale, une presse libre, l'exercice des libertés fondamentales, etc.

L'usage que l'on peut faire du mot gouvernance est beaucoup plus large que ce que propose la Banque Mondiale, on y trouvera bien sûr, les exigences élémentaires de la démocratie que sont l'accès à l'information, le devoir des gouvernants de rendre compte afin que les citoyens puissent contrôler et participer dans les affaires qui les concernent<sup>12</sup>. La gouvernance s'intéresse surtout à la manière dont les choses fonctionnent en réalité et cette manière tient à la fois aux représentations que se fait la société du pouvoir et au détail du fonctionnement des procédures, et à la mentalité et enjeux de ceux qui les font fonctionner.

Il s'agit de faire aussi la distinction entre la légalité de la gouvernance et la légitimité de la gouvernance<sup>13</sup>. Une gouvernance est légale quand l'exercice du pouvoir est régi par un ensemble de règles et de principes issus de la tradition ou consignés dans une constitution, des lois écrites et des jurisprudences... Selon Pierre Calame<sup>14</sup>, la légitimité est une notion beaucoup plus subjectif : elle renvoie au sentiment de la population que le pouvoir politique et administratif (ou le pouvoir de tout agent public) est exercé par les « bonnes personnes », selon de « bonnes pratiques » et dans l'intérêt commun. Cette adhésion profonde de la population et de la société tout entière à la manière dont les secteurs de l'Etat sont dirigés est une dimension essentielle de la gouvernance.

D'après les expériences connues, la liaison entre les trois termes, légalité, légitimité, efficacité, sera au cœur de la gouvernance de demain. En effet, la gouvernance, se déploie au carrefour de trois sphères qui constituent autant de critères nécessaires pour l'évaluer : la légitimité (le domaine des représentations), l'efficacité (le domaine du fait et de la performance), et la légalité (le domaine du droit).

## II – INFLUENCE ET RÔLE DE L'INFORMATION ET DES MÉDIAS

Les médias et la diffusion de l'information illustrent un mode de socialisation continue. Pour Lazarsfeld<sup>15</sup>, il existe une sorte d'écran qui filtre les informations au regard de notre sélection, notre attention et notre mémoire : notre exposition aux médias est très sélective. L'information des médias est, en fait, relayée par les personnes les plus attentives et les plus intéressées.

Elihu Katz<sup>16</sup> complète tout cela en montrant en quoi les messages des médias sont toutefois relayés par des leaders d'opinion, caractéristiques de ces groupes à tous les niveaux de la société. Autrement dit, il soutient l'idée selon laquelle cette influence s'exerce selon un modèle de « flux à deux temps » (two step flow communication). Les messages des médias atteignent d'abord des personnes plus exposées, attentives aux médias, à tous les niveaux de la société. Le leader d'opinion est caractéristique d'un groupe primaire qu'il influence d'autant mieux qu'il incarne ses valeurs. Cette influence n'existe que dans un domaine particulier où lui est reconnu un crédit ou une expertise. Aussi, c'est à travers les guides d'opinion que les messages des médias sont retransmis par les contacts individuels au sein du groupe.

En général, la question de l'influence et du rôle des médias peut aussi être posée d'une autre manière. Ils participent à la construction de la réalité et mettent en exergue des faits dont tout le monde n'aurait pas connaissance différemment. Chaque individu perçoit donc, au-delà de son expérience humaine, une réalité sociale fabriquée par les médias et réagit par rapport à elle.

Dominique Chagnollaud<sup>17</sup>, dans son ouvrage intitulé « Science politique », indique que plusieurs études envisagent les médias (la télévision, la presse écrite...) comme des agents de « persuasion ». Par exemple, l'étude de G. Funkhouser et D. Ray stipule que ces agents sélectionnent l'information et contribuent à dire à quoi il faut penser et à quoi il ne faut pas penser. D'un côté, ils construisent la réalité politique et sociale, et d'un autre côté, ils inscrivent certaines questions plutôt que d'autres. Autrement dit, ils participent de plus en plus à la construction de la réalité mentale en sélectionnant l'information, en « disant » presque à quoi il faut penser<sup>18</sup>.

Ainsi, les analyses d'Elisabeth-Noëlle Neumann montrent que les médias installent un « climat d'opinion », fabriquant, par élimination des opinions dissidentes, une opinion « majoritaire » : les médias se substitueraient alors aux fameux groupes de référence<sup>19</sup>. C'est pour cela que « le pluralisme des médias » est recommandé pour éviter la fabrication d'un « climat mono-opinion » car il est constaté que les progrès politiques et économiques enregistrés ont été accompagnés de l'amélioration du climat d'opinion et du secteur de l'information et des médias.

En effet, la création, le maintien et le renforcement d'une masse de médias pluraliste et libre sont indispensables au progrès et à la préservation de la démocratie dans un pays, ainsi qu'au développement économique.

On peut dire que le secteur de l'information et de la communication orientent aujourd'hui les sociétés modernes et leurs évolutions. Ainsi, la démocratie, les droits de l'homme, les valeurs de liberté sont autant d'éléments dont les libertés d'information et de communication sont le centre. Ces libertés ont fondé le droit du public à l'information ainsi que le droit des médias à l'accès aux sources et le devoir de bien le faire.

Il existe un lien fondamental entre la démocratie représentative moderne et le pluralisme des médias avec des valeurs. Autrement dit, le pluralisme des médias doté d'un ensemble de valeurs n'est pas un accident qui arrive à la démocratie de l'extérieur et dont elle pourrait se protéger : ce n'est donc pas un facteur exogène de la démocratie mais un de ses repères essentiels.

Il faut souligner que les médias sont devenus un acteur important dans la société et un élément essentiel du jeu politique (sélection des problèmes à traiter, « agenda politique »...). Selon Jérémie Nollet, « *certaines événements nous donnent l'impression que les médias font les politiques publiques* »<sup>20</sup>. En réalité, les médias influencent l'action gouvernementale en jouant le rôle de l'observateur de l'exécution des politiques. Il s'agit de mentionner ici le rôle important des médias et de l'information en général dans la gouvernance.

On peut dire qu'il y a aujourd'hui une accentuation sur le rôle important des médias dans la gouvernance d'un Etat, à côté bien sûr des autres pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire, la société civile et les syndicats...). Les médias sont en effet des acteurs dans le jeu des interactions entre les « inputs » de la politique (demandes de la société et des individus), les « outputs » de la politique (ensemble des activités politiques, économiques et sociales relatives à cette société et à ces individus) et les « feedback » de la politique (les réactions de la société et des individus par rapport à ces output. Partant de là, on peut considérer qu'il est important de renforcer la place des médias en tant que relais culturel, éducatif, social, politique et économique.

Dans le cadre de la mondialisation et de la globalisation de l'information accompagnées des nouvelles technologies de la communication, les objectifs à atteindre ont changé et les moyens d'y parvenir, qui sont devenus de plus en plus nombreux et diversifiés, ont permis au consommateur d'avoir un volume surprenant d'informations (de l'extérieur) notamment pour les pays qui subissent cette mondialisation sur ce plan. Des champs et des limites, qui étaient autrefois inaccessibles et infranchissables, ont été atteints et se sont ainsi ouverts devant la volonté des hommes à travers une approche influencée par cette mondialisation.

Il est donc important d'avoir un volume d'informations (de l'intérieur) avec une presse et une télévision pluralistes pour faire face aux défis de cette

**Université Mentouri Constantine**

mondialisation. Il est donc nécessaire de développer ce secteur dans ce sens avec de nouvelles méthodes garantissant le développement de la démocratie et un code de déontologie concernant l'information et les médias. Cette déontologie a pour rôle de protéger la liberté d'expression mais aussi de définir les limites qui garantissent le respect d'autrui et punissent les diffamations par des solutions constructives. Il est demandé aux médias de se placer entre le gouvernant et le gouverné grâce à des analyses et des commentaires convaincants. Autrement dit, cette déontologie de l'information doit être fondée sur l'existence de principes universels et réfléchis des médias, qui ne soient pas des outils répressifs mais des instruments de régulation de la profession.

Enfin, l'état des médias est un bon indicateur de l'état des pratiques démocratiques et de la liberté d'expression. Le rôle à jouer par l'information et les médias dans l'édification d'une société de savoir n'est pas une prétention démesurée mais doit faire partie de la réalité.

**III – LA GOUVERNANCE ET LES MÉDIAS**

Généralement, la gouvernance est donc employée pour évoquer l'amélioration dans la gestion de différents secteurs d'un pays. En effet, le terme de gouvernance notamment sur le plan local est apparu pour rendre compte des transformations des formes de l'action publique. Cette gouvernance peut être interprétée comme l'ensemble des nouvelles formes interactives de gouvernement dans lesquelles les différentes organisations publiques prennent part à la formulation de solutions efficaces dans la gestion des secteurs publics ou autres. Elle peut paraître comme un processus incessant de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels.

Cette gouvernance se réfère à des éléments tels que la stabilisation politique, l'efficacité de l'action de l'Etat dans tous les secteurs, la gestion efficace et équitable des ressources par une bonne administration publique, la démocratisation et l'alternance, la consolidation de l'Etat de droit par la sécurité des citoyens et le respect des lois, la responsabilité et la transparence, le contrôle de l'exécutif et même du législatif, la participation politique et le concours dans la gestion des affaires publiques<sup>21</sup>...

La bonne gouvernance est le bon exercice de tout genre du pouvoir aux fins de gérer au mieux les affaires d'un pays à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Elle concerne les mécanismes, les procédures et les institutions qui permettent aux citoyens de défendre leurs intérêts, d'exercer leurs droits, de s'acquitter de leurs obligations, de régler leurs différends, d'améliorer leurs conditions de vie, de rénover les moyens d'information et les outils du débat public.

La gouvernance se distingue de l'idée classique du gouvernement en dénonçant le modèle de politique traditionnel où la gestion des affaires publiques entraîne des résultats non satisfaisants. Cette notion sous-entend l'amélioration de ces résultats dans tous les secteurs avec la proposition d'une approche plurale et interactive du pouvoir, c'est-à-dire la mise en avant de la diversité des acteurs susceptibles d'intervenir positivement dans la gestion des affaires publiques.

Cette conception se présente comme un moyen de répondre aux contradictions engendrées par un modèle qui pourrait devenir inopérant. Ainsi, elle préconise aux autorités publiques de passer du rôle d'interventionniste, au rôle de facilitateur, de stratège et de régulateur.

Elle doit mettre également l'accent sur l'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective. L'existence des nouvelles modalités de régulation publique consiste à associer à la gestion des affaires publiques la rigueur ainsi que la participation positive des acteurs de toute nature.

Cette gouvernance, par ses nouvelles formes de régulation, doit s'intéresser au secteur des médias et de la diffusion de l'information qui illustre un mode de socialisation continue et qui demande des rénovations. Le secteur des médias est, en fait, le noyau de la relation existante entre la société en général notamment les personnes les plus attentives, et tous les acteurs et les responsables de la production de l'information et même de la politique publique<sup>22</sup>.

Il s'agit de faire en sorte que la différenciation et la spécialisation des médias atteignent d'abord des personnes plus exposées, attentives aux médias, à tous les niveaux de la société. Dans ce sens, Elisabeth-Noëlle Neuman<sup>23</sup> montre que les médias installent un « climat d'opinion », fabriquant par élimination des opinions dissidentes, une opinion « majoritaire ». Selon le même auteur, les médias se substitueraient alors aux fameux groupes de référence. C'est pour cela que « le pluralisme des médias » est recommandé pour éviter la fabrication d'un « climat mono-opinion » car il est constaté que les progrès politiques et économiques enregistrés ont été accompagné par l'amélioration du climat d'opinion et du secteur de l'information et des médias. En effet, le maintien et le renforcement d'une masse de médias pluraliste et libre, selon une déontologie du métier, sont indispensables au progrès et à la préservation de la démocratie d'un pays, ainsi qu'au développement du débat public.

Le bon fonctionnement du secteur des médias peut orienter l'évolution de la société en la rendant moderne dans son raisonnement, dans sa productivité et dans sa citoyenneté. Ainsi, les valeurs positives de libertés d'information et de communication peuvent fonder le droit du public à l'information ainsi que le droit des médias à l'accès aux sources et le devoir de bien le faire.

En effet, il existe un lien fondamental entre la bonne gouvernance et le pluralisme des médias avec des valeurs. Autrement dit, le pluralisme des médias

**Université Mentouri Constantine**

doté d'un ensemble de valeurs permettant l'enrichissement du débat public est un des repères essentiels de cette bonne gouvernance<sup>24</sup>. Le secteur des médias est un acteur important dans la société et dans le jeu politique (information, éducation, orientation des problèmes à traiter dans l'agenda politique, influence de l'action gouvernementale...).

Les médias pluralistes sont en effet des acteurs dans le jeu des interactions entre « les inputs, les outputs et les feedback de la politique publique » : ils permettent donc « la satisfaction informationnelle » des demandes de la société et des individus sans aller chercher cela dans des supports étrangers.

Les moyens et les outils de ces médias qui sont devenus de plus en plus nombreux et diversifiés, ont permis au consommateur d'avoir un volume d'informations surprenant et même parfois dupant de l'extérieur notamment pour les pays qui subissent. Les limites infranchissables d'autrefois se sont ainsi ouvertes devant cette volonté de diversification et d'acquisitions internationales. Il est donc important, tôt ou tard, d'avoir un volume pluraliste d'informations de l'intérieur pour faire face à ces défis. Cela oblige la gouvernance de développer ce secteur dans ce sens avec de nouvelles méthodes rassurantes qui garantissent le développement durable avec un code de déontologie concernant l'information et les médias. Ce dernier doit protéger le pluralisme de la liberté d'expression et définir les limites qui garantissent le respect d'autrui et punissent les diffamations par des solutions positives.

L'état des médias est un bon indicateur de l'état de la bonne gouvernance. Les médias ont le devoir de jouer un rôle important dans l'édification d'une société de savoir. Cela conduit les acteurs de la décision à reformuler en permanence les objectifs et les méthodes de l'action en fonction de ce qu'ils perçoivent des résultats, sous la forme d'une modification de leur environnement. Autrement dit, la gouvernance doit aspirer à l'amélioration des outputs de cet important secteur. Les médias, qui sont longtemps restés en marge du courant principal des activités de développement, désormais, doivent acquérir une importance stratégique croissante pour participer à l'amélioration de ce processus.

Force est de mentionner qu'il est important de faire la distinction entre la gouvernance par les médias, pour les médias et dans les médias. En effet, la gouvernance par les médias s'intéresse à l'emploi des médias pour des campagnes ciblées concernant les droits de l'homme, le débat politique, la lutte contre la corruption, l'information en périodes de conflits, de crises politiques, économiques, sociales, culturelles, ou de catastrophes naturelles, etc. La gouvernance pour les médias s'attache aux conditions et aux cadres de l'activité des médias. Quant à la

gouvernance dans les médias, elle s'intéresse à l'amélioration des règles internes que les professionnels s'imposent à eux-mêmes.

**CONCLUSION : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ET LE PLURALISME DES MÉDIAS**

La création, le maintien et le renforcement des médias indépendants, pluraliste et libre sont indispensables au progrès et à la préservation de la démocratie dans un pays, ainsi qu'à sa bonne gouvernance. Plusieurs séminaires ont eu lieu dans cet objectif : le séminaire sur la promotion de médias indépendants et pluralistes en Asie, Alma-Ata (Kazakhstan) du 5 au 9 octobre 1992, le séminaire sur le développement des médias et la démocratie en Amérique latine et dans les Caraïbes, Santiago (Chili) du 2 au 6 mai 1994, le séminaire sur la promotion de médias arabes indépendants et pluralistes, Sana'a (Yémen) du 7 au 11 janvier 1996, le séminaire européen sur la promotion de médias indépendants et pluralistes, Sofia (Bulgarie) du 10 au 13 septembre 1997. Tous ces séminaires régionaux vont dans le sens de la défense de la presse libre comme élément indispensable au maintien de la démocratie et chacun d'entre eux a donné lieu à une Déclaration.

La thèse que l'on se propose de défendre ici est qu'il existe un lien fondamental entre la démocratie et la liberté des médias et tout particulièrement entre la démocratie représentative moderne et le pluralisme de la presse libre avec des valeurs. Pour le dire autrement, le pluralisme des médias libres doté d'un ensemble de valeurs n'est pas un accident qui arrive à la démocratie de l'extérieur et dont elle pourrait se protéger. Ce n'est donc pas un facteur exogène de la démocratie et de la gouvernance. Ainsi, le pluralisme et la liberté des médias sont des repères essentiels de la démocratie. Il s'agit de continuer à soutenir les professionnels des médias et d'explorer avec eux tous les moyens de faire mieux respecter les principes qui fondent cet aspect de la démocratie.

Enfin, l'état des médias est un bon indicateur de l'état des pratiques démocratiques et de la liberté d'expression, c'est aussi un signe de bonne gouvernance. A cet effet, des efforts doivent encore être réalisés pour améliorer la situation. Le rôle à jouer par les médias dans l'édification d'une société de savoir n'est pas une prétention démesurée mais doit faire partie de la réalité. Pour arriver à ce stade, une seule réponse suffirait, c'est l'Etat de droit qui doit certes s'accompagner d'une déontologie de l'information fondée sur l'existence de principes universels et réfléchis de la presse, qui ne soient pas des outils répressifs mais des instruments de régulation de la profession. Les manquements à la déontologie doivent être sanctionnés, sans oublier que la règle absolue est d'abord le respect de la liberté. Par conséquent, l'évolution des médias signifie l'évolution de la démocratie et de la bonne gouvernance.

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :**

**Université Mentouri Constantine**

---

- 1 - Philippe Moreau Defarges, La gouvernance, 2ème édition, Presses Universitaires de France (PUF), novembre 2006, P. 5.
- 2 - Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, La gouvernance Un concept et ses applications, édition Karthala, 2005, P. 5.
- 3 - Y. Guyon, Corporate governance, Répertoire Sociétés, Dalloz, février 2000, n° 1.
- 4 - Philippe Moreau Defarges, op. cit. PP. 5-6.
- 5 - Governance and Development, Washington, World Bank, 1992.
- 6 - Ibid.
- 7 - Jean-Pierre Gaudin, Pourquoi la gouvernance ? Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- 8 - Cf. Smouts Marie-Claude, Du bon usage de la gouvernance en relations internationales, in La gouvernance, Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998, PP. 88 ; citée par Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, La gouvernance - Dossier documentaire, Centre de documentation de l'urbanisme, P. 22.
- 9 - Bouriche Riadh, L'Etat et la gouvernance, in Le quotidien d'Oran, 29 juillet 2004, P10.
- 10 - Bonnie Campbell, Gouvernance, réformes institutionnelles et redéfinition du rôle de l'Etat : quelques enjeux conceptuels et politiques soulevés par le projet de gouvernement décentralisée par la Banque mondiale, 2002.
- 11- Pierre Calame, La démocratie en miettes : pour une révolution de la gouvernance, Descartes et Cies, Paris, 2003, P. 14.
- 12 - March James G, Olsen Johan P., Democratic Governance, New York, London..., The Free Press, 1995, VI- P 293.
- 13 - Bouriche Riadh, De la légalité à la légitimité de la gouvernance, in Le quotidien d'Oran, 02 novembre, P09.
- 14 - Pierre Calame, op.cit.
- 15 - Cité par Dominique Chagnollaude, Science politique, 2002, Dalloz, P. 130.
- 16 - Ibid. P. 130.
- 17 - Ibid. PP. 129-137.
- 18 - G. Funkhuser, D. Ray, The issues of the sixties, an exploratory study in the dynamics of public opinions, in Public Opinion Quartely, n°7, 1973 ; cites par D. Chagnollaude, op.cit. P. 143.
- 19 - Elisabeth Noëlle Neumann, The Spirale of Silence. Public Opinion, our Social Skin, Chicago, The University of Chicago Press, 1984, citée par Dominique Chagnollaude, op. cit. P. 144.
- 20 - Jérémie Nollet, Politiques publiques et médias, in Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.), Dictionnaire Des Politiques Publiques, Paris : Presses de science po, 2009 (3ème édition), P. 469-475.
- 21 - Keraudren Philippe, Entre nouveau management public et gouvernance : les spécificités de la réforme de l'administration centrale en Grande-Bretagne, Politiques et management public (FRA), Vol. 17, N° 1, mars 1999, PP. 59-92.
- 22 - Bouriche Riadh, La gouvernance et les médias, in Le quotidien d'Oran, 03 mai 2007, P 07.

## **Gouvernance et médias : une relation étroite**

---

---

---

---

23 - Analyse d'Elisabeth-Noëlle Neuman, citée par Dominique Chagnollaud, Science politique, 2002 ; Dalloz, P. 132.

24 - UNESCO, Média et bonne gouvernance, Edition Barry James, Paris, 2006, P 70.